

REVENU DES MÉNAGES DES EXPLOITANTS AGRICOLES

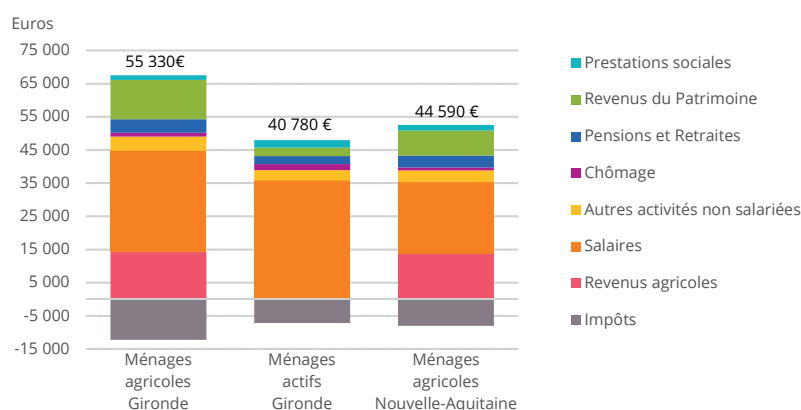
Gironde

La Gironde compte 6 700 ménages déclarant un revenu agricole, soit 1 % des ménages d'actifs de moins de 66 ans. En 2017, leur revenu disponible médian est de 44 090 euros, soit le plus élevé de la région. Ce montant est surtout issu de salaires et de revenus du patrimoine. Dans ce département dominé par la production viticole, les montants de revenus sont très variables et les inégalités sont fortes entre les ménages agricoles les plus modestes et les plus aisés. Le niveau de vie médian des personnes des ménages agricoles est supérieur à celui des personnes des ménages actifs, mais la pauvreté monétaire un peu plus fréquente.

Figure 1

Des revenus plus élevés pour les ménages agricoles en Gironde

Composition du revenu disponible annuel moyen



> Revenu disponible annuel

Médian : 44 090 euros

Moyen : 55 330 euros

- 10 % des ménages agricoles ont un revenu disponible annuel inférieur à 14 440 euros. Pour 10% il est supérieur à 101 710 euros.
- Pour 18 % des ménages, le revenu agricole représente plus de deux tiers du revenu disponible.

Tableau 1

Les sources de revenus sont diversifiées

Part des ménages agricoles en ayant dans l'année	
Salaires	73%
Autres revenus non salariés	12%
Chômage	17%
Pensions/retraites	25%
Revenus du patrimoine (plus de 500 euros)	73%
Prestations familiales	29%
Minima sociaux	13%

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosophi) 2017

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosophi) 2017

Tableau 2

De grandes disparités de situation selon la composition du ménage

Médiane des revenus et composition du revenu disponible

en euros, %	Ménages agricoles				Ménages actifs	Part dans le revenu disponible moyen des ménages agricoles					
	Revenu agricole médian	Salaire médian	Revenus du patrimoine médian	Revenu disponible médian	Revenu disponible médian	Revenus agricoles	Revenus d'activités non agricoles	Revenus du patrimoine	Pensions et retraites	Prestations sociales	Impôts
Personnes seules	2 710	0	1 670	20 560	19 140	35%	53%	29%	8%	2%	-27%
Monoparents	3 360	5 620	1 040	27 710	26 260	31%	62%	20%	7%	4%	-24%
Couples sans enfant	4 110	12 570	4 110	42 080	39 190	29%	53%	26%	16%	1%	-24%
Couples avec enfant(s)	5 390	27 340	3 000	52 210	48 720	23%	73%	19%	3%	3%	-21%
Moins de 40 ans	5 090	22 320	520	39 350	28 670	27%	74%	9%	1%	5%	-16%
40 à 49 ans	5 840	23 460	1 970	44 960	38 720	26%	74%	15%	1%	4%	-20%
50 à 65 ans	3 830	16 530	4 970	45 410	38 610	23%	62%	26%	11%	1%	-24%
Territoires spécialisés											
Production végétale	7 480	16 900	3 100	42 700		33%	56%	21%	7%	3%	-20%
Ensemble	4 400	19 780	2 990	44 090	34 780	26%	65%	21%	7%	3%	-22%

s : secret statistique

Note de lecture : La moitié des ménages agricoles ont un revenu agricole inférieur à 4 400 euros (revenu médian). La part de revenu agricole dans le revenu disponible moyen est de 26 %.

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosophi) 2017

Tableau 3

Plus de précarité dans les ménages agricoles que dans les autres ménages en activité
Taux de pauvreté et écarts de niveaux de vie

	Taux de pauvreté monétaire		Rapport interdécile de niveau de vie	
	Ménages agricoles	Ménages actifs	Ménages agricoles	Ménages actifs
Personnes seules	29%	17%	8,4	3,2
Monoparents	32%	23%	6,7	2,8
Couples sans enfant	11%	5%	5,3	3,0
Couples avec enfants	14%	10%	4,5	3,0
Moins de 40 ans	16%	14%	4,7	2,9
40 à 49 ans	17%	12%	5,1	3,1
50 à 65 ans	14%	10%	5,9	3,4
Territoires spécialisés				
Production végétale	16%		5,5	
Ensemble	15%	12%	5,5	3,2
Région	19%	13%	6,1	3,0

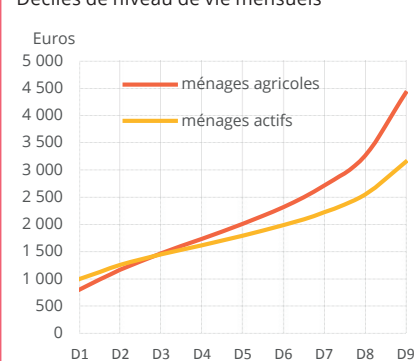
s : secret statistique

Note de lecture : Le taux de pauvreté monétaire correspond à la proportion de personnes dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté (1 041 euros par mois en 2017). Le rapport interdécile permet de mesurer les inégalités. Pour les ménages agricoles du département, le revenu disponible des 10 % les plus aisés est 5,5 fois supérieur à celui des 10 % les plus modestes.

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosophi) 2017

Figure 2

Des inégalités de niveau de vie
Déciles de niveau de vie mensuels



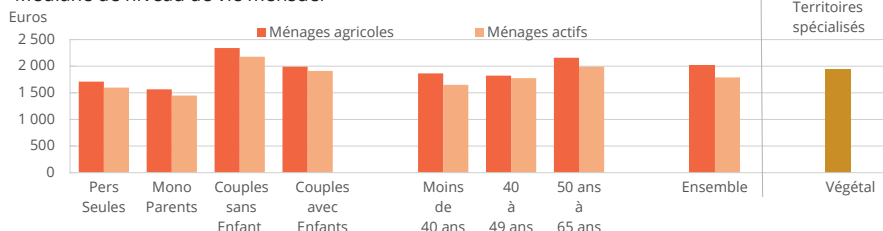
Note de lecture : D2, deuxième décile : 20 % des personnes des ménages agricoles ont un niveau de vie inférieur à 1 170 euros par mois.

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosophi) 2017

Figure 3

Le niveau de vie médian des ménages agricoles est supérieur à celui des autres ménages en activité

Médiane de niveau de vie mensuel



Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosophi) 2017

➤ **18 % d'exploitants pluriactifs**

Source : MSA 2017, exploitants agricoles de moins de 66 ans hors cotisants solidaires

➤ **Activité des exploitants agricoles**

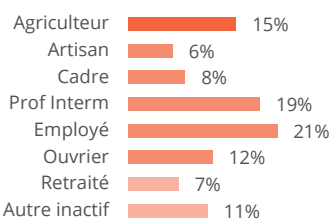
Production végétale : 88 %
Production animale : 12 %
Polyculture/ polyélevage : 2 %

Source : MSA 2017, exploitants agricoles de moins de 66 ans hors cotisants solidaires

Figure 4

Trois conjoints sur vingt sont aussi agriculteurs

CS du deuxième adulte du ménage



Source : Insee, recensement de la population 2016

Figure 5

Des ménages plus âgés, plus de couples avec enfants, moins de personnes seules
Caractéristiques des ménages agricoles



Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosophi) 2017

Méthodologie

- Les ménages agricoles sont les ménages dont le référent fiscal est âgé de moins de 66 ans et qui ont des revenus agricoles non nuls sur leur déclaration de revenu. Les ménages actifs sont les ménages dont le référent fiscal est âgé de moins de 66 ans et qui ont déclaré des revenus d'activité non nuls.
- Les indicateurs de revenu par territoire végétal/animal sont estimés à partir des ménages résidant dans des communes répondant à deux critères : elles sont spécialisées dans un type de production et au moins la moitié des exploitants déclarent cette même activité à la MSA.

■ **POUR EN SAVOIR PLUS**

Agreste Nouvelle-Aquitaine Etudes - n° 15 - Novembre 2020 - Revenus des ménages agricoles : une affaire de famille

www.draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr
www.agreste.agriculture.gouv.fr

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
Service régional de l'information statistique, économique et territoriale
Le Pastel - 22 rue des Pénitents Blancs - CS 13916 - 87039 LIMOGES CEDEX1

Tel : 05 55 12 90 00
Courriel : contact.sriset.draaf-nouvelle-aquitaine@agriculture.gouv.fr

Directeur régional : Philippe de GUENIN
Directeur de publication : Pierre ETCHESAHAR
Rédactrice en chef : Véronique DELGOULET
Rédactrice : Catherine BEAUDEMOULIN
Composition : Sriset
Dépôt légal : À parution ISSN : 2726-8640 © Agreste 2020